

# GHT DE **PSYCHIATRIE** DU NORD PAS-DE-CALAIS

- EPSM **LILLE-MÉTROPOLE**
- EPSM **DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE**
- EPSM **DES FLANDRES**
- EPSM **VAL DE LYS - ARTOIS**





# GHT DE PSYCHIATRIE DU NORD PAS-DE-CALAIS

La mise en place des groupements hospitaliers de territoires (GHT) est l'une des mesures de la loi de modernisation de notre système de santé. Il s'agit d'un élément clé de la politique conduite depuis 2012 pour garantir l'accès aux soins de tous.

[www.hauts-de-france.ars.sante.fr](http://www.hauts-de-france.ars.sante.fr)

### Un GHT spécialisé en psychiatrie

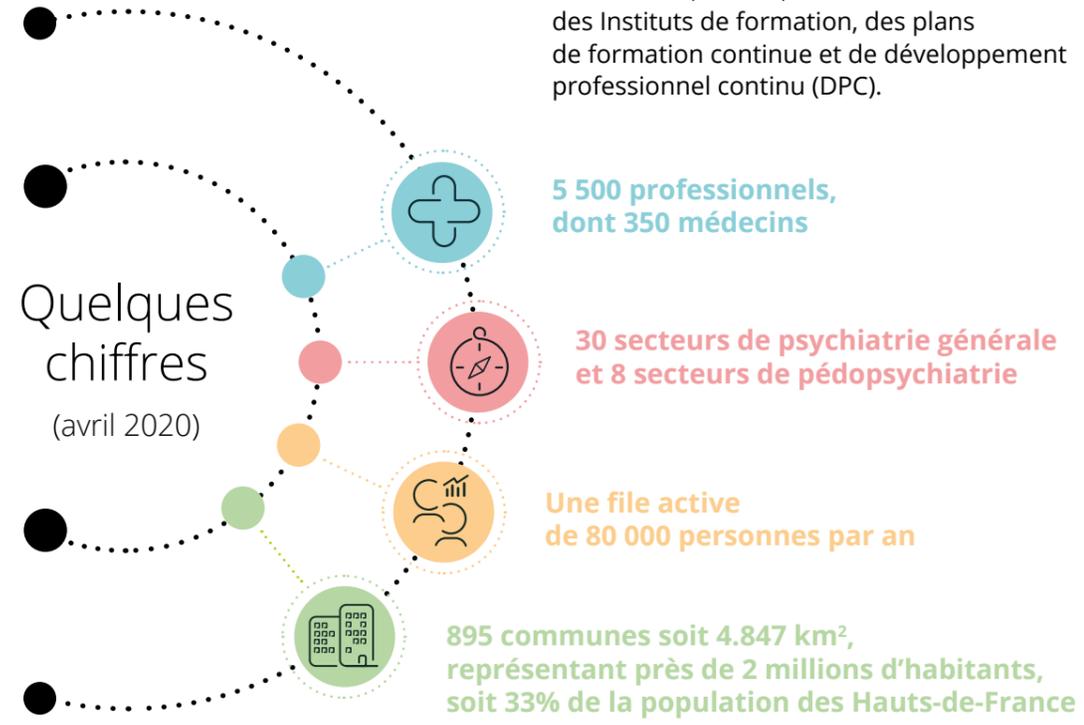
Le GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais, dont l'EPSM Lille-Métropole est l'établissement support, est singulier dans ce paysage national puisqu'il regroupe quatre EPSM, porteurs de la discipline psychiatrique et promoteurs de la santé mentale sur une grande partie du territoire Nord Pas-de-Calais :

- l'EPSM Lille-Métropole (Armentières)
- l'EPSM de l'agglomération lilloise (Saint-André-Lez-Lille)
- l'EPSM des Flandres (Bailleul)
- l'EPSM Val de Lys - Artois (Saint-Venant)

Le GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais a pour missions d'améliorer le service rendu aux patients et d'assurer une égalité d'accès aux soins pour tous.

### Un projet partagé et des fonctions mutualisées

Pour ce faire, les professionnels se coordonnent pour faciliter l'accès aux soins et mettent en œuvre sur le territoire une stratégie médico-soignante commune. Elle se formalise par un projet médical partagé et des fonctions supports mutualisées pour affecter les moyens nécessaires au déploiement : Système d'information, Département d'information Médicale de territoire, Achats, coordination des Instituts de formation, des plans de formation continue et de développement professionnel continu (DPC).



# LA GOUVERNANCE DU GHT DE PSYCHIATRIE DU NORD PAS-DE-CALAIS

La place spécifique de chaque établissement est prise en compte pour la mise en œuvre du GHT de Psychiatrie. À ce titre, la stratégie du groupement en matière de psychiatrie et de santé mentale se fait dans le respect des secteurs psychiatriques.

Les instances des établissements parties restent compétentes, sous réserve des délégations de compétences qu'elles accordent, par délibération, aux instances du groupement.



**Présidente**  
**Marie Devillers,**  
Directrice par intérim  
de l'établissement support

## Le Comité stratégique

Instance décisionnelle du groupement, le Comité stratégique est chargé de se prononcer sur la mise en œuvre de la convention constitutive et du projet médical partagé. Il donne ses orientations dans la gestion et la conduite des fonctions mutualisées. Il est concerté sur la gestion financière, les budgets et la politique d'investissement des établissements membres, sur la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que sur les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

### Membres

Directeurs et Directeurs délégués des établissements  
Présidents des CME  
Présidents des CSIRMT  
Président du Collège médical du groupement  
Médecin responsable du DIM de Territoire



**Présidente**  
**Dr Édvick Élia**

### Membres

Présidents et représentants des CME des établissements  
Président du Comité stratégique  
Médecin responsable du DIM de Territoire

## Le Comité médical de groupement

Il anime la réflexion médicale de territoire du groupement. Il participe au diagnostic de l'offre de soins, à l'identification des filières de prise en charge des patients et à l'organisation de la gradation des soins au sein des sites du groupement. Il élabore le projet médical partagé.



**Président**  
**André Flajolet**

### Membres

Représentants des élus des collectivités territoriales aux conseils de surveillance des établissements parties au groupement  
Maires des communes sièges des établissements  
Président du Comité stratégique  
Directeurs des établissements  
Président du Collège Médical de groupement  
Représentant des personnalités qualifiées des conseils de surveillance des établissements  
Présidents des CME des établissements  
Président de la Commission paramédicale de territoire

## Le Comité territorial des élus locaux

Il est chargé d'évaluer et de contrôler les actions mises en œuvre par le GHT pour garantir l'égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité sur l'ensemble du territoire du groupement. A ce titre, il peut émettre des propositions et il est informé des suites qui lui sont données.

**Présidente**  
**Éliane Bourgeois**

### Membres

Directeurs des soins - coordonnateurs généraux de soins du GHT  
Représentants du collège de cadres de santé ou leurs suppléants  
Représentants du collège des personnels infirmiers de rééducation et médico-techniques ou leurs suppléants  
Représentants du collège des aide-soignants ou leurs suppléants

## La Commission paramédicale de territoire

Elle est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet soignant partagé.

**Président**  
**Philippe Koenig**

### Membres

Présidente du Comité stratégique, ou son représentant désigné comme Président du comité des usagers  
Représentants des usagers titulaires ou représentants suppléants des usagers par établissement membre du groupement  
Présidents des commissions des usagers des établissements parties au groupement

## Le Comité des usagers

Il promeut les droits des usagers et veille à leur respect au niveau du GHT. Il contribue à l'amélioration des prises en charge entre les établissements du groupement.

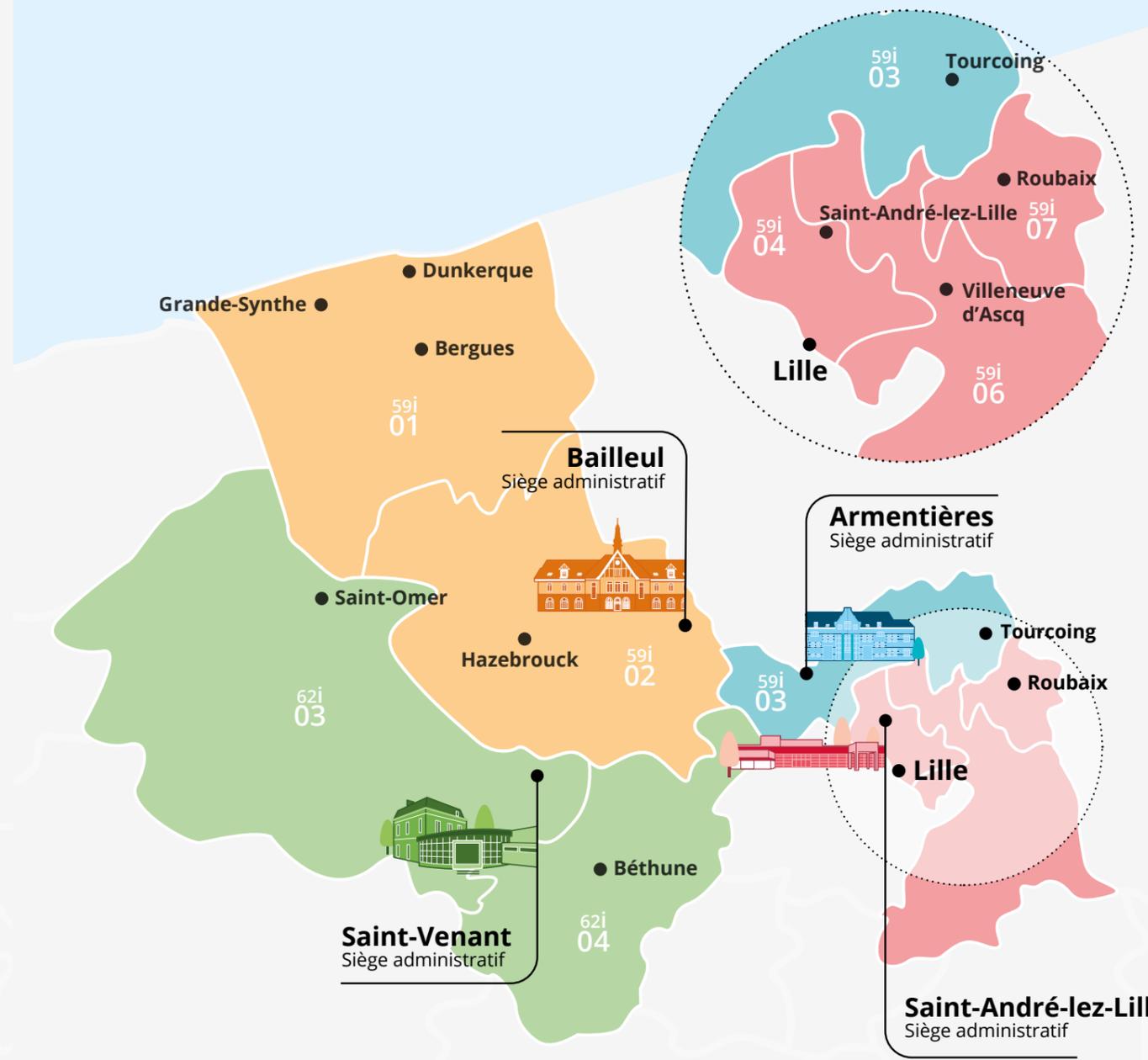
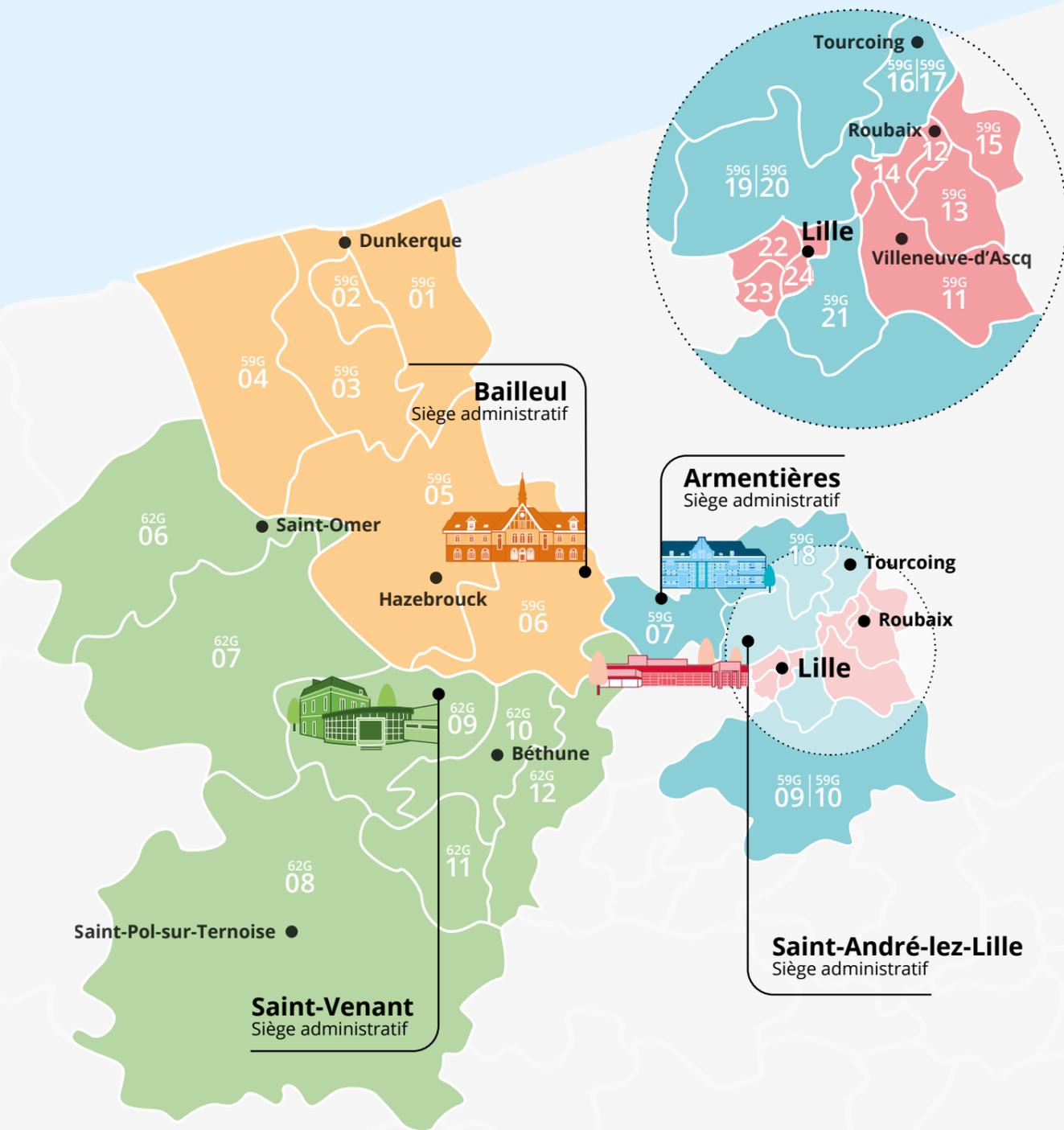
## La Conférence territoriale de dialogue social

Elle est informée des projets de mutualisation concernant notamment la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail et la politique de formation au sein du groupement.

**Présidente**  
**Marie Devillers,**  
Directrice par intérim  
de l'établissement support

### Membres

Représentants élus des syndicats de chaque établissement partie  
Directeurs et Directrices des Ressources Humaines des établissements  
Présidents du Collège médical et de la Commission paramédicale de territoire



# PSYCHIATRIE GÉNÉRALE

- | EPSM Lille-Métropole   | EPSM de l'agglomération lilloise  | EPSM des Flandres  | EPSM Val-de-Lys Artois   |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59G07 Armentières</li> <li>• 59G09/G10 Seclin - Cysoing</li> <li>• 59G16/G17 Tourcoing</li> <li>• 59G18 Halluin Quesnoy-sur-Deûle</li> <li>• 59G19/20 Lomme Lambersart</li> <li>• 59G21 Lille - Hellemmes Mons-en-Barœul</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59G12 Roubaix Centre</li> <li>• 59G13 Roubaix Est - Hem - Lannoy</li> <li>• 59G14 Roubaix Ouest - Croix - Wasquehal</li> <li>• 59G15 Wattrelos - Leers</li> <li>• 59G11 Villeneuve d'Ascq</li> <li>• 59G22 Lille Nord</li> <li>• 59G23 Lille Sud</li> <li>• 59G24 Lille Est</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59G01 Rosendaël - Hondschoote</li> <li>• 59G02 Bergues - Coudekerque Cappelle-la-Grande</li> <li>• 59G03 Dunkerque St Pol sur Mer Wormhout</li> <li>• 59G04 Gravelines - Grande-Synthe</li> <li>• 59G05 Cassel - Hazebrouck Steenvorde</li> <li>• 59G06 Bailleul - Merville - Estaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 62G06 Saint-Omer</li> <li>• 62G07 Aire-sur-la-Lys</li> <li>• 62G08 Ternois</li> <li>• 62G09 Lillers</li> <li>• 62G10 Béthune</li> <li>• 62G11 Bruay-la-Buissière</li> <li>• 62G12 Nœux-les-Mines</li> </ul> |

# PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

- | EPSM Lille-Métropole  | EPSM de l'agglomération lilloise  | EPSM des Flandres   | EPSM Val-de-Lys Artois  |
|---|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59I03 Armentières</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59I04 Lille Nord-Lille Est et autres communes</li> <li>• 59I06 Villeneuve d'Ascq et autres communes</li> <li>• 59I07 Roubaix et autres communes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 59I01 Dunkerque</li> <li>• 59I02 Bailleul et Hazebrouck</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 62I03 Aire-sur-la-Lys, Lillers et Saint-Omer</li> <li>• 62I04 Béthune Bruay-la-Buissière et Noeux-les-Mines</li> </ul> |

# SINGULARITÉ ET ATOUTS DU GHT

## Une taille appropriée

4 établissements, 30 secteurs de psychiatrie adulte, 8 secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, 2 services d'addictologie et plusieurs structures médico-sociales, 5 500 professionnels, une file active de 80 000 patients.

**Le périmètre du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais est adéquat : assez grand pour avoir du sens, mais pas trop, pour rester efficace.** Par ailleurs, la **coopération** entre ses établissements « parties », élément central du dispositif GHT, **est facilitée par les liens qui existaient déjà entre les établissements, par des valeurs et des principes d'action communs** : la sectorisation, la proximité, les partenariats, « l'aller vers »... « *Il est évident que nos quatre établissements sont traversés par des problématiques communes, pour lesquelles il est efficace d'engager une réflexion et des actions avec une logique de groupe* », estime le Docteur Laurent Lauwerier, pédopsychiatre à l'EPSM Val de Lys-Artois.

## Une reconnaissance de la logique de sectorisation propre à la psychiatrie

**L'approche territoriale** de la santé des populations et de l'offre de soins que sous-tend la constitution des GHT est **totale en phase avec la sectorisation déjà à l'œuvre pour la psychiatrie.** Autrement dit, la logique du GHT ne contredit pas l'organisation sanitaire spécifique de la psychiatrie, basée sur les secteurs. Elle la renforce plutôt, et permet d'identifier et de travailler, ensemble, sur « *des filières de soins, qui touchent à des tranches d'âge, des pathologies ou des thématiques* », explique Valérie Bénéat-Marlier, Présidente du Comité stratégique du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais et Directrice des EPSM Lille-Métropole, de l'agglomération lilloise et des Flandres. « *Ce sont des questions importantes. Par exemple, quelle est, et quelle doit être, la prise en charge psychiatrique spécifique de la personne vieillissante sur notre territoire ? Comment offrir un égal accès à cette offre de soins en tout point du territoire ? Comment coordonner nos activités ? Comment capitaliser sur les expériences et les pratiques les plus avancées, dans l'un ou l'autre de nos établissements, en faire profiter les autres pour, au final, améliorer encore la qualité de notre offre de soins ?* » Ces questionnements, parce qu'ils sont partagés par les acteurs du GHT, doivent permettre de **faire progresser l'offre de soins pour tous les publics.**



Adolescents et jeunes adultes, une priorité dans le PMP : un groupe de médiation avec les adolescents à l'espace ados de l'EPSM des Flandres au CH de Dunkerque



Recherche, parcours des managers, qualité et sécurité des soins



Campus des métiers de la santé • EPSM Saint-Venant



## Une opportunité de mieux faire connaître et défendre la psychiatrie

Par le sens qu'il porte, le projet médical et le projet soignant partagés qu'il construit, la dynamique de mobilisation et les opportunités d'expression commune qu'il induit, le GHT offre aussi **plus de visibilité et de lisibilité aux spécificités et à l'offre de soins de la santé mentale,** à la fois pour le grand public et pour les partenaires.

« *La psychiatrie a un rôle sociétal. Elle doit être dans l'auscultation permanente de l'individu citoyen, et permettre des réponses préventives à ses dysfonctionnements* », soutient André Flajolet, Président du Comité territorial des élus locaux du GHT et maire de Saint-Venant. « *Et notre groupement nous donne une opportunité de mieux faire comprendre ce rôle. Il nous aide aussi à défendre un parti pris fort, celui du patient acteur de ses soins, accompagné dans l'apprentissage de la régulation de sa maladie mentale. Avec une attention permanente à la manière de le protéger, dans le respect de ses libertés fondamentales* »,

# UN PEU D'HISTOIRE

- EPSM Lille-Métropole
- EPSM de l'agglomération lilloise
- EPSM des Flandres
- EPSM Val de Lys - Artois
- Grandes dates de la Psychiatrie

Fondation de l'hôpital par Henri Pringel, qui crée sa communauté avec des habitants d'Armentières : les « Bons-Fils » ou « Bons Fieux » ; la communauté se situe alors dans une maison près du couvent des Capucins



Les Bons fils fondent une troisième maison à Saint-Venant, et par la suite leur est confiée la direction des hôpitaux de Dunkerque, Ypres et Bergues



Loi dite de « 1838 » à l'instigation des médecins aliénistes

Placement des malades masculins à Lommelet



Transfert à Bailleul de l'Asile Départemental d'Aliénés, spécialisé dans l'accueil des femmes. L'Établissement ne compte alors qu'un seul médecin chef et un service médical



1615 ▲

1670 ▼

1679 ▲

1825 ▼

1838 ▲

1841 ▼

1863 ▲

1865 ▼



Création d'une maladrerie par les sœurs Bourbourg puis repris en 1679 par les frères pénitents du Tiers-Ordre de Saint François



Création de la maison de santé de Lommelet par l'Ordre des Frères St Jean de Dieu sur la commune de Marquette-lez-Lille ; il accueille des patients masculins originaires du Pas-de-Calais



La Maison des Bons Fils devient l'Asile Public d'Aliénés d'Armentières.



Décision du Département de construire un établissement en dehors de Saint-Venant réservé exclusivement aux femmes

Les années d'occupation à Lommelet sont difficiles, mais heureusement pas aussi tragiques que dans beaucoup d'autres établissements français où des malades mentaux sont morts de froid et de famine. Les patients de divers établissements psychiatriques belges sont accueillis à Lommelet. A Bailleul, une cinquantaine de bombes sur l'établissement détruisant 5 pavillons. Armentières est fortement touchée par les bombardements, l'hôpital s'organise comme il peut. Malgré les difficultés de circulation dans la ville et l'absence de certains agents combattants dans les rangs des Forces Françaises de la Résistance, les services de l'hôpital sont assurés. Des travaux de restauration des bâtiments endommagés commencent dès 1940 et se poursuivent jusqu'en 1942.



L'Établissement de Bailleul accueille 412 femmes. Au début du 20ème siècle elles sont 1600



L'établissement de St Venant accueille 450 malades



L'asile de Bailleul est érigé en Asile autonome d'aliénés (placé sous contrôle direct de l'Etat)



Réintégration des premiers malades puis progressivement jusqu'en 1932. Fin des travaux en 1936

1871 ▲

1875 ▼

1880 ▲

1900 ▼

1912 ▲

1914-18 ▼

1926 ▲

1937 ▼

1939-45 ▲

1950 ▼



Construction d'un nouvel établissement sur le site de l'établissement actuel



Les grandes constructions sur le site de Lommelet sont achevées. L'établissement est un lieu de soins réputé et un lieu d'enseignement

Les allemands réquisitionnent l'hôpital de Lommelet. Patients et religieux se réfugient à la Maison de Leuze en Belgique jusqu'à l'Armistice. À la fin de la guerre, l'établissement est complètement ruiné. L'hôpital est petit à petit remis en état, et accueille 1200 patients en 1936. L'Hôpital de Bailleul, est, lui, totalement détruit sans aucune victime car il avait été évacué et les malades répartis dans les hôpitaux de France. À Armentières il est procédé à l'évacuation immédiate de 1294 malades. Les bombardements continus détruisent complètement l'établissement.



L'Asile de St Venant devient un hôpital psychiatrique



L'« hôpital-village » accueille 2000 patients, dont Paul End, qui réalise quelques 300 œuvres aujourd'hui en dépôt dans des musées d'art brut

Malgré les dégâts, l'hôpital de Bailleul continuera à fonctionner pendant toute la guerre. La mixité ne sera introduite que dans les années 1970

Réforme de la sectorisation : les Hôpitaux Psychiatriques deviennent Centres Hospitaliers Spécialisés et développent les structures ambulatoires sur leurs territoires correspondants. Ils déploient progressivement une offre pour les enfants en 1986.



L'asile des Frères St Jean de Dieu est érigé en établissement public départemental

Le Centre Hospitalier Spécialisé devient EPSM des Flandres

Différents sites d'hospitalisation s'implantent au plus près du domicile des patients et chaque EPSM compte plus de 70 structures de prise en charge ambulatoires sur son territoire. De nombreux partenariats et dispositifs sont développés : équipes mobiles, Conseils Locaux de Santé Mentale, Associations d'Usagers, Groupes d'Entraide Mutuelle,...

1970 ▲

1971 ▼

1981 ▲

1991 ▼

1997 ▲

1998 ▼

APRÈS 2000 ▲

2017 ▼ ...



L'hôpital psychiatrique accueille de nouveau les hommes et les femmes

Suite à la réforme, les Centres Hospitaliers Spécialisés deviennent Établissement Public de Santé. En 1993, un nouveau nom est donné : EPSM Lille-Métropole

L'hôpital psychiatrique devient EPSM Val de Lys-Artois suite à la loi hospitalière



Création de l'EPSM de l'agglomération lilloise, fruit de la fusion de l'hôpital de Lommelet et de l'hôpital Ulysse Trélat

Création du GHT de Psychiatrie du Nord Pas-de-Calais. La diversité des structures rattachées au GHT ainsi que la variété des professionnels de santé qui y exercent, témoignent de l'évolution de la conception de la psychiatrie et de la santé mentale, et font de ce groupement une référence en matière de santé mentale



Le **site internet** du GHT de psychiatrie  
**vous informe**

[ghpsy-npdc.fr](https://ghpsy-npdc.fr)



— GHT DE PSYCHIATRIE DU NORD PAS-DE-CALAIS —

